









Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2019/2089(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2018: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)		
Sujet 8.70.03.08 Décharge 2018		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p> <p> CZARNECKI Ryszard</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> NOVAKOV Andrey</p> <p> WOLTERS Lara</p> <p> CHASTEL Olivier</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> KUHS Joachim</p>		01/10/2019
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>FEMM Droits de la femme et égalité des genres</p> <p> FITZGERALD Frances</p>		04/09/2019
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire OETTINGER Günther	

Événements clés			
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		

03/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0058/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0106/2020	Résumé
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2019/2089(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/00820

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2019)0316	27/06/2019	EC	
Projet de rapport de la commission		PE639.859	05/12/2019	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE641.173	22/01/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE646.782	31/01/2020	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05761/2020	06/02/2020	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0058/2020	03/03/2020	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0106/2020	13/05/2020	EP	Résumé

Acte final

Budget 2020/1937
[JO L 417 11.12.2020, p. 0306](#)

Décharge 2018: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

Le Parlement européen a décidé d'accorder la décharge à la directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 457 voix pour, 232 contre et 4 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Institut pour l'exercice 2018 était de 7.981.001,45 EUR, soit une augmentation de 3,34% par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,38 %, soit une augmentation de 0,46 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 81,15 %, ce qui représente une augmentation de 0,20 % par rapport à l'année précédente.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Institut a réalisé 98,80 % des activités du document unique de programmation en 2018;
- la Commission a été invitée à réaliser une étude de faisabilité afin d'évaluer la possibilité de mettre en place, au minimum, des synergies communes avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), voire de les fusionner entièrement. Deux scénarios doivent être évalués : le transfert de l'Institut au siège de la FRA à Vienne et le transfert du siège de la FRA au siège de l'Institut à Vilnius;
- le 31 décembre 2018, le tableau des effectifs est pourvu à 100 %, avec 27 agents temporaires nommés sur les 27 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union;
- de nouvelles améliorations ont été apportées en ce qui concerne les procédures de passation de marchés afin de minimiser le risque de mécontentement potentiel des soumissionnaires non retenus et de futures actions en justice.